

# BARÈME D'HONORAIRES

Arthur Loyd - Angoulême  
(SARL CABINET LG2B)

Vente	
Tout immeuble	<b>7 % HT</b> du prix de cession hors taxes et hors droit
Murs	
Terrain ou foncier	
Fonds de commerce	
Part ou actions de sociétés	
Droit au bail	<b>7 % HT</b> du prix de cession hors taxes et hors droit +
Droit d'entrée – Pas de porte	<b>20 % HT</b> du loyer annuel hors taxes net de charges
Cession de bail (sans droit au bail)	<b>20 % HT</b> du loyer annuel hors taxes net de charges
Vente en Etat Futur d'Achèvement	<b>Hors barème</b> (suivant accord et/ou mandat spécifique)
Forfait minimum de perception	<b>3 000 € HT</b> (2 500 € HT par lot ou parcelle constructible)
Les honoraires de vente sont prévus à la charge du mandant (vendeur). En revanche, la charge du paiement peut se modifier ultérieurement à la charge de l'acquéreur, cette décision se prendra lors du compromis de vente dans l'intérêt des deux parties.	
Location	
Bail commercial	<b>20 % HT</b> du loyer annuel hors taxes net de charges à la charge du preneur  <b>ou</b> (suivant accord et/ou mandat spécifique)
Bail professionnel	
Bail mixte	
Bail civil	<b>15 % HT</b> à la charge du preneur + <b>15 % HT</b> à la charge du bailleur du loyer annuel hors taxes net de charges
Bail dérogatoire	<b>Hors barème</b> (suivant accord et/ou mandat spécifique)
Bail de courte durée / précaire	
Bail en Etat Futur d'Achèvement	
Si en sus de la location se négocie le paiement : - d'un droit d'entrée, - d'un droit au bail avec négociation d'un bail neuf ou le rachat d'agencements, rajouter aux honoraires calculés ci-dessus : <b>7 % HT</b> du prix de cession hors taxes et hors droit	
Forfait minimum de perception	<b>1 mois de loyer HT</b> avec un minimum de 500 € HT
Activités annexes et connexes	
Avis de valeur vénale	<b>500 € HT</b> ou sur devis
Avis de valeur locative	
Conseils, déplacements	<b>150 € HT</b> de l'heure hors frais externes et/ou débours sur frais réels
Autres prestations	<b>Nous consulter</b> (sur devis après étude de faisabilité)

Les honoraires sont mentionnés sur le mandat selon le barème en vigueur et négociables au moment de la conclusion de la prestation.



En cas de délégation de mandat entre confrères (inter-cabinet), les honoraires restent ceux de l'agence détentrice du mandat principal.

**Les honoraires s'entendent Hors Taxes (HT), Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA) en sus au tarif en vigueur le jour de la transaction** (taux actuel de 20,00 %).